

# LA COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX PROCEDE A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT POUR LA FONCTION D'ACCUEILLANT(E) EXTRASCOLAIRE

## CONDITIONS DETAILLEES.

La commune de Chaumont-Gistoux procède à la constitution d'une réserve de recrutement pour la fonction d'accueillant(e) extrascolaire pour les écoles de l'entité.

### 1. Missions :

Le candidat sera chargé, au sein d'une équipe, et sous la supervision d'un chef de service, d'assurer l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans au sein des écoles de l'entité. Le candidat sera amené à respecter et à porter le projet pédagogique du service extrascolaire de la commune Chaumont-Gistoux.

### 2. Profil de compétences et diplômes

#### Conditions générales :

- Au minimum, être titulaire d'un certificat de fin d'études secondaire inférieur (CESI) ET d'un titre (formation/qualification/brevet/certificat) en rapport avec la fonction tel que défini à l'article 5 de l'AGCF du 03/12/2003 fixant les modalités d'application du décret du 03/07/2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

OU

- Etre titulaire d'un certificat de fin d'études secondaire supérieur (CESS) à orientation sociale ou pédagogique ou tout diplôme supérieur au CESS à orientation sociale ou pédagogique. Pour tout diplôme à orientation autre que sociale ou pédagogique, le candidat devra justifier d'un titre supplémentaire (formation/qualification/brevet/certificat) en rapport avec la fonction tel que défini à l'article 5 de l'AGCF du 03/12/2003 fixant les modalités d'application du décret du 03/07/2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
- Atout: Expérience dans l'animation et l'accompagnement d'enfants de 2.5 à 12 ans.
- Aptitudes : Communication aisée – Faculté d'adaptation – Esprit d'équipe – Souplesse relationnelle – Dynamisme pour proposer ou construire des projets d'activités avec les enfants.
- Flexibilité: Les heures de prestations sont comprises pendant l'ouverture du service de 7H à 19H en dehors des périodes scolaires. Horaire Variable (matin/midi/soir)

#### Conditions particulières :

- Jouir des droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Etre titulaire d'un permis de conduire B et disposer d'un véhicule personnel.
- Etre âgé(e) de 18 ans au moins.

- Etre en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'entrée en service est un atout.

### 3. Offre :

- Contrat à temps partiel à durée déterminée pouvant déboucher sur un contrat à durée indéterminée après 2 ans ;
- Barème D1 ou D4 selon le diplôme
- Expérience valorisable à concurrence de 6 années maximum pour le secteur privé et l'entièreté pour le secteur public
- Chèques-repas de 6,50 €
- Remboursement des frais pour les transports en commun

### 4. Comment postuler valablement ?

Pour être recevables, les actes de candidature doivent contenir sous peine d'irrecevabilité:

- Une lettre de motivation et un curriculum vitae complet.
- Un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 datant de moins de trois mois à partir de la date de limite d'inscription des candidatures
- Une copie du diplôme requis, du permis de conduire et d'une attestation de réussite pour les formations

Les candidatures doivent être adressées au Service RH de la Commune de Chaumont-Gistoux pour le **10/08/2019** au plus tard par courriel [candi.reserve2.extrasco@chaumont-gistoux.be](mailto:candi.reserve2.extrasco@chaumont-gistoux.be) ou par courrier à l'adresse suivante : Commune de Chaumont-Gistoux - rue Colleau n° 2 à 1325 Chaumont-Gistoux avec les références : AGP/CT/RECRT/ATL

**Les examens écrits sont prévus à partir du 19/08//2019.**

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au Service RH de la commune de Chaumont-Gistoux – Tél. 010/68 72 11 ou [personnel@chaumont-gistoux.be](mailto:personnel@chaumont-gistoux.be).